

BPE HEXAGONE TRIMESTRIEL 2029



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT
FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN
CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Vous souhaitez diversifier votre épargne sur un produit dont la performance potentielle dépend de l'évolution du marché actions français ? Vous disposez d'un capital que vous souhaitez placer sur une durée maximum de 10 ans ?

La formule **BPE Hexagone Trimestriel 2029** peut vous intéresser !



Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Moody's : A1 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A+ au 24 décembre 2018⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

BPE Hexagone Trimestriel 2029 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

Éligibilité : compte-titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de **BPE Hexagone Trimestriel 2029** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

BPE HEXAGONE TRIMESTRIEL 2029

- Un investissement d'une durée conseillée de 10 ans.
- Un niveau de remboursement qui dépend de l'évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER⁽¹⁾, dividendes nets réinvestis minoré d'un montant forfaitaire de 5 % par an (« l'Indice » ci-après).
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement des trimestres 4 à 39, si le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾.
- Un gain de 2,45 % par trimestre écoulé, soit 9,80 % par année écoulée, si le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance tant que le niveau de clôture de l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾.
- Une perte en capital partielle ou totale, à l'échéance, si le niveau de clôture de l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾.



Le titre de créance **BPE Hexagone Trimestriel 2029** peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de **BPE Hexagone Trimestriel 2029** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Les termes « capital », « capital initial » et « capital initialement investi » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de **BPE Hexagone Trimestriel 2029**, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 29/03/2019 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 09/04/2029) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 29/03/2019 et/ou de vente du titre avant son échéance effective ou son remboursement anticipé (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel brut peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel brut indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription, l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution du titre de créance BPE Hexagone Trimestriel 2029 pourra différer de l'évolution de l'Indice.**

Le prix de souscription commencera à 99,99 % le 21 janvier 2019 et progressera pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 29 Mars 2019.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la description du sous-jacent en page 6.

⁽²⁾ Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 1^{er} avril 2019.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Du trimestre 4 à 39, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial.
- **BPE Hexagone Trimestriel 2029** offre un gain de 2,45 % par trimestre écoulé (soit 9,80 % par année écoulée) si, à l'une des Dates d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial.
- Le Capital initial est remboursé à l'échéance en cas de baisse limitée de l'Indice dès lors qu'au terme de la 10^e année, le niveau de clôture de l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- **BPE Hexagone Trimestriel 2029** présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial). Le rendement de **BPE Hexagone Trimestriel 2029** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 9 ans (en cas de remboursement automatique anticipé) ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 2,45 % par trimestre écoulé, soit 9,80 % par année écoulée. Ainsi, l'investisseur pourra ne pas profiter pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, net d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date d'Observation Initiale du 1^{er} avril 2019, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial.

1 - MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du trimestre 4 à 39, à chaque Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, si le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital initialement investi
+
un gain de 2,45 % par trimestre écoulé
(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 9,50 %⁽²⁾ dans ce scénario)

Sinon, le produit continue.

2 - MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

En année 10, à la Date d'Observation Finale du 3 avril 2029, si **BPE Hexagone Trimestriel 2029** n'a pas été remboursé préalablement, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas défavorable : si le niveau de clôture de l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 9 avril 2029 :

La valeur finale⁽³⁾ de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

Cas intermédiaire : si le niveau de clôture de l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % (inclus) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 9 avril 2029 :

L'intégralité du capital initialement investi
(soit un Taux de Rendement Annuel brut nul⁽²⁾)

Cas favorable : si le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 9 avril 2029 :

L'intégralité du capital initialement investi
+
un gain final de 98 %, soit 2,45 % par trimestre écoulé.
(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 7,04 %⁽²⁾)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ La valeur finale de l'Indice à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

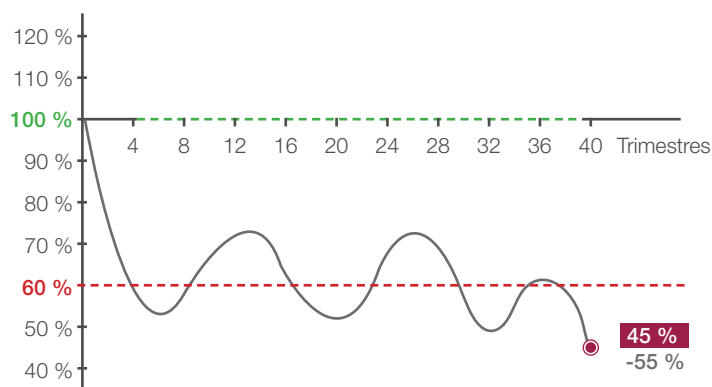
Information importante : la valorisation de **BPE Hexagone Trimestriel 2029** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER
- Niveau de remboursement du support
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement
- Gain

Niveau de l'Indice

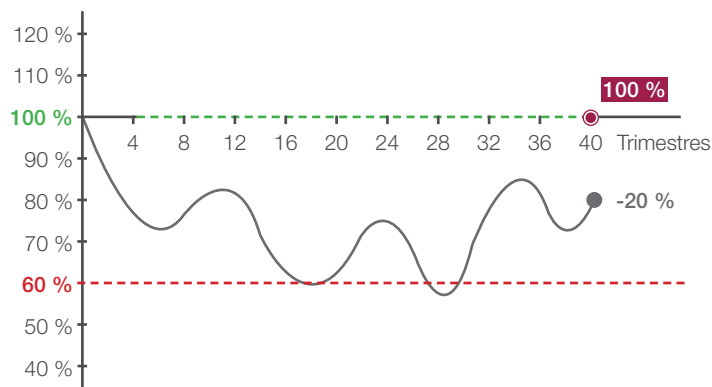


SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Forte baisse de l'Indice à l'issue de l'année 10

- Des trimestres 4 à 39, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit dure jusqu'à son échéance.
- À l'issue de l'année 10, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse de 55 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 45 % du capital initialement investi⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de -7,65 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (égal au Taux de Rendement Annuel brut obtenu pour un investissement direct dans l'Indice). L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul à l'échéance des 10 ans.

Niveau de l'Indice

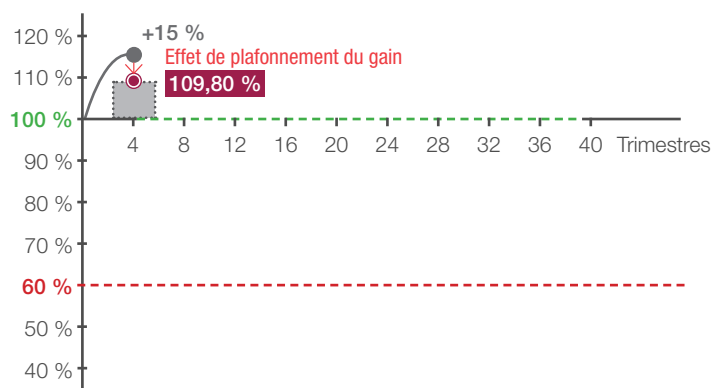


SCÉNARIO MÉDIAN

Baisse modérée de l'Indice à l'issue de l'année 10

- Des trimestres 4 à 39, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit dure jusqu'à son échéance.
- À l'issue de l'année 10, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse de 20 % par rapport à son Niveau Initial, il se maintient donc au-dessus du seuil de 40 % de baisse.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initialement investi⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 0 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (contre un Taux de Rendement Annuel brut de -2,20 % pour un investissement direct dans l'Indice).

Niveau de l'Indice



SCÉNARIO FAVORABLE

Hausse de l'Indice à l'issue de la 1^{ère} année

- À l'issue du trimestre 4, le niveau de clôture de l'Indice est en hausse de 15 % par rapport à son Niveau Initial.
- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son capital initial augmenté d'un gain de 2,45 % par trimestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain). Il est remboursé à 109,80 % du capital initialement investi contre 115 % pour un investissement direct sur l'Indice.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 9,50 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (contre un Taux de Rendement Annuel brut de 14,53 % pour un investissement direct dans l'Indice).

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

DESCRIPTION DU SOUS-JACENT

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les **60 plus grandes valeurs** cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont **équipondérées**, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. **L'indice CAC® Large 60 EWER est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,52 %. Le montant des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

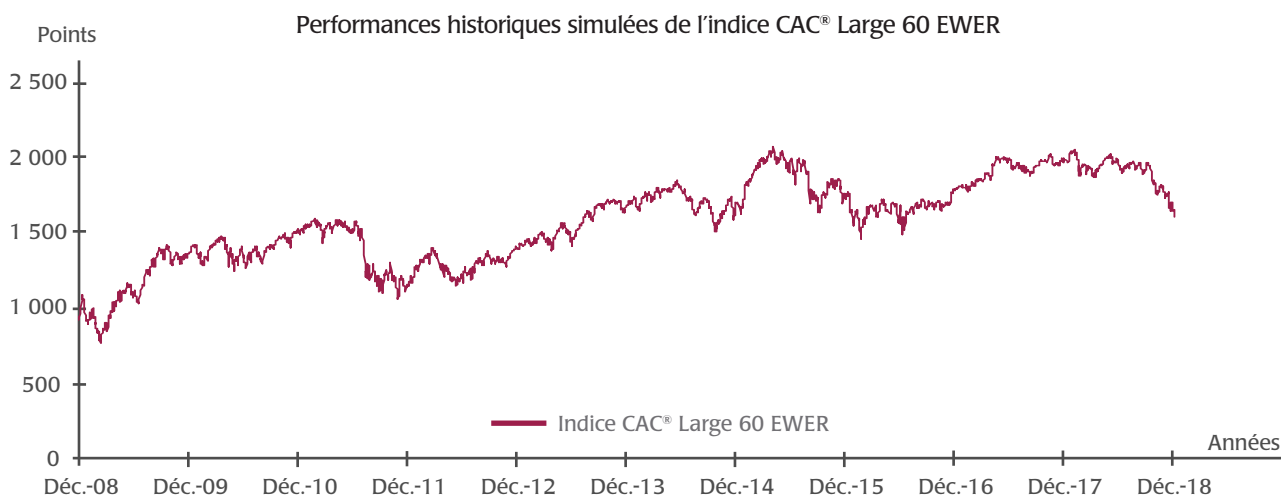
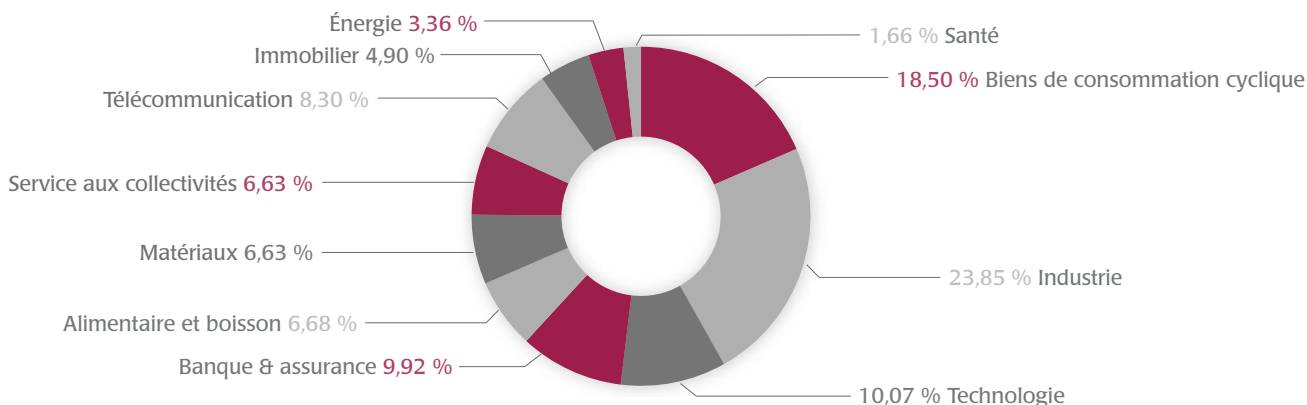


Tableau des performances cumulées	1 an	5 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	-19,14 %	-4,69 %	70,17 %

Source : Natixis (pour la période 2008), Bloomberg au 24 décembre 2018

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER



Source : Bloomberg au 24 décembre 2018

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (* AMF *) sous le visa n°18-244.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A1 / Fitch : A+ / S&P : A+ au 24 décembre 2018). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de souscription	- Du 21 janvier 2019 au 29 mars 2019 dans le cadre du compte-titres. - Du 21 janvier 2019 au 25 mars 2019 dans le cadre des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013374931
Valeur Nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 €. Si le cadre d'investissement est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ce montant ne s'applique pas.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index; code ISIN: FR0012663334) L'indice est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.
Prix d'émission	99,99 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription commencera à 99,99 % le 21 janvier 2019 et progressera pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 29 Mars 2019.
Date d'Observation Initiale	1 ^{er} avril 2019
Date d'Émission et de Règlement	21 janvier 2019
Dates d'Observation Trimestrielle	01/04/2020 ; 01/07/2020 ; 01/10/2020 ; 04/01/2021 ; 01/04/2021 ; 01/07/2021 ; 01/10/2021 ; 03/01/2022 ; 01/04/2022 ; 01/07/2022 ; 03/10/2022 ; 02/01/2023 ; 03/04/2023 ; 03/07/2023 ; 02/10/2023 ; 02/01/2024 ; 02/04/2024 ; 01/07/2024 ; 01/10/2024 ; 02/01/2025 ; 01/04/2025 ; 01/07/2025 ; 01/10/2025 ; 02/01/2026 ; 01/04/2026 ; 01/07/2026 ; 01/10/2026 ; 04/01/2027 ; 01/04/2027 ; 01/07/2027 ; 01/10/2027 ; 03/01/2028 ; 03/04/2028 ; 03/07/2028 ; 02/10/2028 ; 02/01/2029
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	08/04/2020 ; 08/07/2020 ; 08/10/2020 ; 08/01/2021 ; 08/04/2021 ; 08/07/2021 ; 08/10/2021 ; 10/01/2022 ; 08/04/2022 ; 08/07/2022 ; 10/10/2022 ; 09/01/2023 ; 11/04/2023 ; 10/07/2023 ; 09/10/2023 ; 08/01/2024 ; 08/04/2024 ; 08/07/2024 ; 08/10/2024 ; 08/01/2025 ; 08/04/2025 ; 08/07/2025 ; 08/10/2025 ; 08/01/2026 ; 08/04/2026 ; 08/07/2026 ; 08/10/2026 ; 08/01/2027 ; 08/04/2027 ; 08/07/2027 ; 08/10/2027 ; 10/01/2028 ; 10/04/2028 ; 10/07/2028 ; 09/10/2028 ; 08/01/2029
Date d'Observation Finale	3 avril 2029
Date d'Échéance	9 avril 2029
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 1 ^{er} avril 2019
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Périodicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,90 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de BPE qui commercialise le produit **BPE Hexagone Trimestriel 2029.**

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **BPE Hexagone Trimestriel 2029** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il convient de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **BPE Hexagone Trimestriel 2029** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'assureur d'une part, l'émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 17 janvier 2019 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

